



pension alimentaire enfant majeur

Par **ranma**, le **13/10/2011** à **22:59**

Bonjour,

Je voudrais avoir un renseignement, jusque quand un pere doit payer une pension alimentaire ? je vous expose la situation car c'est assez complexe:

le fils a terminé ses études depuis quelques temps, il est au chômage mais exerce une fois par an un cdd de quelques mois , de plus il vit en couple (non marié) avec une fille qui a un salaire régulier.

Est-ce que le père doit tout de même continuer a verser la pension alimentaire (meme si le fils vit en couple) ?

La pension se fait par saisie sur le salaire, comment l'arreter ? quelle est la procédure ?

Est-ce que le pere peut demander le remboursement des pensions versées depuis l'arret de ses études (ou alors depuis qu'il vit en couple) ??

merci beaucoup

Par **Domil**, le **14/10/2011** à **01:58**

Il doit faire une requête au JAF en annulation de pension.